

Vu à la 2<sup>e</sup> Dou-  
ble d'observation  
Decision de M. le Secrétaire Général  
V. G. accordé

Yzac, le 9 Janvier 1918.

A Monsieur le Préfet de  
Cantal

Monsieur  
Dirigeant en Espagne une  
maison de commerce et étant  
venu, pour voir mon fils mobilisé  
je suis obligé d'y recevoir le  
plus tôt et désireux de votre  
amabilité l'autorisation nécessaire  
et le visa de mon passe-port.

Recevez Monsieur avec mes  
remerciements anticipés mes très  
salutaires

Firmin Picard

Vu pour la légalisation de la signature  
de M. Firmin Picard

Le Maire de la commune d'Yzac

D. G. P. B. B. B.